Procès du viol ultra barbare de Mégane à Cherbourg par Oumar Ndiaye : « Comment cette pourriture a-t-elle pu être dehors avec ce qu'on savait de lui ? » s'indigne le père de la victime

10/03/2026 à 18h19



Selon une source proche du dossier, il était aussi visé par une plainte pour viol sur mineure déposée en 2019 dans un internat socio-éducatif médicalisé, classée sans suite en 2020 faute d'infraction suffisamment caractérisée. Une procédure pour agression sexuelle sur sa sœur de 12 ans était également en cours. Malgré ces éléments, Oumar N., qui avait vécu dans plusieurs foyers socio-éducatifs, était revenu vivre chez sa mère quelques mois avant les faits.

« Je ne peux pas admettre que ce prédateur, cette pourriture, ait pu être en liberté, dehors avec ce qu'on savait de lui. Les autorités connaissaient toutes ses condamnations. Il faisait régner la terreur jusque dans sa famille. Et, malgré tout, il pouvait se promener comme ça tranquillement en ville… Ça me rend fou », déclarait alors Ludovic Loir, le père de la

victime.

L’avocate de l’accusé, Me Kyan Barakat, décrit pour sa part « un garçon, au psychisme d’un enfant », aujourd’hui « psychologiquement esseulé ». Elle estime que le procès sera « particulièrement douloureux » mais qu’il doit permettre que « toutes les vérités émergent ». Oumar N. encourt la réclusion criminelle à perpétuité. À la demande de la victime, toujours « en trop grande souffrance » selon son avocate Me Catherine Besson, l’audience devrait se tenir à huis clos.

Le Parisien

> *Viol ultra barbare de Mégane à Cherbourg en 2023 : Oumar N., un jeune violent déjà très connu des services, sera jugé en mars prochain*